



# Créateur d'ambiance

Révélez la personnalité de votre événement..



[www.decoroch.ch](http://www.decoroch.ch)

Conseil en décoration • Décoration événementiel • Boutique

## Conditions de location

--- Mis à jour le : 02.09.2018 ---

### 1. Raison sociale et adresse

DecoRoch.ch  
Route de la Délège 24  
CH – 3963 Crans-Montana  
info@decoroch.ch

Poste  
IBAN : CH23 0900 0000 1768 9523 7

### 2. Tarification

2.1. Nos prix s'entendent : TVA incluse mais, hors transports, hors manutention, hors assurances et hors consommables. Ils sont calculés sur la base d'une utilisation de deux jours, dans un seul lieu. Si la durée de location est différente, les prix sont multipliés :

- 3 à 9 jours : coefficient 1.3
- 10 à 16 jours : coefficient 1.6
- 17 à 23 jours : coefficient 1.9
- 24 à 30 jours : coefficient 2.2

Le nombre de jours est défini par la date de livraison effective et la date de reprise effective du matériel, tels que définis par l'offre de location. La période de location commence à 09h00 et prend fin à 18h00. Toute prolongation de la durée de location ne pourra avoir lieu que moyennant un accord entre les deux parties

Le client peut restituer les housses de chaise ou autre objet avant la date de fin de location, mais cela n'engendrera pas de modification du prix de location fixé.

#### 2.2. Transports, livraison et manutention

Le tarif du transport est inscrit dans l'offre fait foi. Si une manutention supplémentaire est nécessaire, cette dernière sera facturée au tarif en vigueur. Pour une livraison / reprise à une heure précise, un supplément peut être calculé.

Si le client se charge du transport, le matériel doit être transporté avec les soins et l'égard nécessaires, de façon à garantir l'intégrité et l'état du matériel.

#### 2.3. Offre et validation

Le paiement des achats s'effectue au moyen d'un virement bancaire à l'avance, par carte de crédit ou par PayPal. La commande sera considérée comme effective après confirmation de l'accord des centres de paiement bancaire. A défaut, la réservation, la demande ainsi que l'offre transmise sont, annulées.

#### 2.4. Caution

DecoRoch.ch se réserve, en fonction des biens et ou de leur valeur, le droit de demander une caution préalable au client. Si c'est le cas, ce n'est qu'une fois la caution versée au propriétaire et le paiement intégral des biens, que la location est réputée comme effective.

### 3. Domaine d'exploitation

3.1. Les présentes conditions générales d'exploitation sont applicables à tous les contrats passés entre "DecoRoch.ch" et ses clients pour les prestations décrites dans l'offre, pour autant qu'il n'y ait pas d'autres conditions qui entrent en vigueur, qu'elles soient convenues par écrit avec le client ou stipulées par la loi.

3.2. Les conditions générales d'exploitation des clients ne sont pas applicables si elles n'ont pas été reconnues catégoriquement et par écrit en entier ou dans le détail par "DecoRoch.ch".

**Roch Yoann - Rue St' Gothard 8 - CH-1926 Fully**  
Tél. +41 (0) 79 599 30 55  
info@decoroch.ch - www.decoroch.ch



# Créateur d'ambiance

Révélez la personnalité de votre événement..



[www.decoroch.ch](http://www.decoroch.ch)

Conseil en décoration • Décoration événementiel • Boutique

#### 4. Lieu d'exécution, transfert des risques et périls, transports

4.1. Le lieu d'exécution pour le transfert des risques et périls est aléatoire selon l'entreposage du stock. Mais sera convenu par mail minimum 24 avant la date du début de la location.

4.2. En cas de transport des biens du lieu d'exécution au lieu d'intervention du client les risques et périls seront transférés à l'entreprise de transport ou à l'expéditeur au moment de la remise des biens au lieu d'exécution.

4.3. Le service de transport effectué par "DecoRoch.ch" représente une obligation accessoire. A cet effet, "DecoRoch.ch" peut avoir recours à une entreprise de transport. Les frais de transport restent à la charge du client.

4.4. Lors de la prise en location, le client doit s'assurer de la conformité du bien et remplir le bon de retrait ou de livraison et signaler au propriétaire tous les dommages constatés sur le matériel. Si aucune remarque n'est formulée sur ledit bon, l'objet est réputé avoir été livré en bon état de marche et conformément au contrat.

4.5. Le bon de retrait ou de livraison mentionne, de façon claire et précise, le bien loué de même que le matériel supplémentaire mis à disposition par le propriétaire (tel que les caisses de transport, les chariots, emballages, etc.). Le matériel reçu par poste, voit ses conditions être réglées par la Poste, respectivement le transporteur. Elles demeurent identiques à celles d'un retrait à notre Showroom.

4.6. Lors de la restitution du matériel, DecoRoch.ch contrôlera l'état de la marchandise. Le client est tenu responsable de tous les dommages non signalés lors de la prise en location. Il devra régler directement le prix des réparations. Si DecoRoch.ch constate des dégâts sur le matériel ou des taches irrécupérables ou des déchirures sur les housses de chaises dues à une mauvaise manipulation, chaque pièce sera facturée au client au prix d'achat en vigueur le dernier jour de la location.

4.7. Les frais de retours sont à la charge du locataire. Une livraison en personne est possible sur rendez-vous dans nos locaux.

#### 5. Retard dans le retrait de la livraison, manque de coopération

5.1 Si le client, ou un tiers mandaté par le client, accepte avec retard une prestation fournie par "DecoRoch.ch" ou si le client ou la tierce partie mandatée manque de coopération, "DecoRoch.ch" est autorisée à résilier le contrat avec effet immédiat. "DecoRoch.ch" se réserve le droit à des indemnités pour les pertes subies par le retard ou le manque de coopération du client ou du tiers. En particulier, le client exonère "DecoRoch.ch" des revendications du tiers mandaté par le client.

#### 6. Paiement, retard dans le paiement

6.1. Sauf convention contraire expresse faite par écrit, les factures établies par "DecoRoch.ch" sont considérées comme acceptées si aucun recours écrit et motivé n'a été formulé dans les 5 jours ouvrés.

6.2. Sauf convention contraire expresse, les factures de DecoRoch.ch sont dues dès réception et sans déduction, TVA comprise. Le paiement se fait en francs suisses, sauf accord contraire fait par écrit.

6.3. En cas de retard de paiement, le client est sujet à un intérêt de 5% par année civile, courant dès la date d'échéance.

6.4. La compensation de valeurs actives de la part du client contre celles de "DecoRoch.ch" est exclue.

#### 7. Réserve de propriété, rétention

7.1. Jusqu'au paiement complet de l'indemnité par le client, tout matériel produit, modifié ou vendu au client selon l'offre, reste la propriété de "DecoRoch.ch". Tous les concepts créés et présentés par "DecoRoch.ch" appartiennent à "DecoRoch.ch".

7.2. Le client est obligé d'informer immédiatement "DecoRoch.ch" en cas de saisie, rétention, saisie-arrêt ou faillite. Si le client a du matériel en location, il doit impérativement informer l'Office des poursuites et faillites qu'il s'agit de biens appartenant à "DecoRoch.ch".

7.3. Le droit de rétention du client concernant des biens remis par "DecoRoch.ch" est exclu.

7.4. Le client ne peut sous-louer, ni céder le bien loué sauf accord exprès du propriétaire. Dans tous les cas, il demeure seul et unique responsable vis-à-vis du propriétaire

**Roch Yoann - Rue St' Gothard 8 - CH-1926 Fully**

**Tél. +41 (0) 79 599 30 55**

**info@decoroch.ch - www.decoroch.ch**



# Créateur d'ambiance

Révélez la personnalité de votre événement..



[www.decoroch.ch](http://www.decoroch.ch)

Conseil en décoration • Décoration événementiel • Boutique

## 8. Droits de jouissance et de protection

8.1. Tous les droits de biens immatériels, le droit de jouissance et d'exploitation des biens produits par "DecoRoch.ch" (notamment mais pas exclusivement les plans, dessins, échantillons, modèles etc.) sont la propriété exclusive et illimitée de "DecoRoch.ch".

8.2. "DecoRoch.ch" est autorisée à exploiter les idées, concepts, méthodes et techniques utilisés y compris le savoir-faire acquis, dans le but de remplir le contrat également à d'autres fins. La conservation de secret de données et de dossiers confidentiels du client est assurée à tout moment.

8.3. Toute infraction sera poursuivie sous le droit civil et pénal.

## 9. Responsabilité

9.1. "DecoRoch.ch" s'engage à remplir ses obligations contractuelles de manière soigneuse. "DecoRoch.ch" ne sera responsable uniquement en cas de négligence grave ou dégâts directs, par "DecoRoch.ch" elle-même ou par un tiers mandaté par elle.

9.2. Dans tous les cas, la limite maximale de responsabilité est le montant payé par le client pour les prestations de "DecoRoch.ch".

9.3. Le propriétaire ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable pour des dommages directs, indirects ou de quelque nature que ce soit, causés au client, à un tiers ou à tout autre matériel en rapport avec le bien loué.

9.4. "DecoRoch.ch" se dégage de toute responsabilité dans le cas d'un emploi inadéquat et/ou abusif du matériel mis à disposition.

9.5. Le client, en qualité de dépositaire, assume l'entière responsabilité du bien dès son retrait et jusqu'à sa restitution. Le client doit utiliser le bien conformément à sa destination.

## 10. Garantie matérielle et juridique

10.1 Sauf convention contraire expresse faite par écrit, là où cela est légalement possible, toute garantie matérielle et juridique est suspendue.

## 11. Retrait, démission, Annulation

12.1. Si après signature du contrat, le client se retire partiellement ou totalement que ce soit dépendant ou non de sa volonté, les frais suivants seront facturés :

- 50% jusqu'à 30 jours avant le départ du matériel

- 100% dès 3 jours ouvrables avant le départ du matériel

du montant de la prestation pour les éventuels frais déjà engendrés par "DecoRoch.ch" dans l'accomplissement du contrat. Si "DecoRoch.ch" parvient à louer le matériel de location pour la même durée à un autre intéressé, le client reste responsable pour la différence du tarif de location convenu.

12.2. Pour des raisons importantes, "DecoRoch.ch" peut se retirer du contrat à tout moment. Ces motifs constituent en particulier, mais pas exclusivement, un retard dans le paiement de la part du client, des données modifiées depuis la signature du contrat rendant l'exécution du contrat inacceptable pour "DecoRoch.ch", un manque de coopération de la part du client etc.

## 12. Assurances

12.1. Après sa signature du contrat, le client confirme que les biens loués par "DecoRoch.ch" sont suffisamment assurés contre l'incendie et les éléments naturels ainsi que contre les dégâts et le vol.

12.2. En cas de vol, un rapport de police doit être établi par le client.

## 13. Clause salvatrice

13.1. Au cas où une clause de ces Conditions Générales serait caduque, non autorisée ou non exécutoire, les autres clauses restent en vigueur et inchangées.

Roch Yoann - Rue St' Gothard 8 - CH-1926 Fully

Tél. +41 (0) 79 599 30 55

[info@decoroch.ch](mailto:info@decoroch.ch) - [www.decoroch.ch](http://www.decoroch.ch)



*Créateur d'ambiance*

Révélez la personnalité de votre événement..



[www.decoroch.ch](http://www.decoroch.ch)

---

Conseil en décoration • Décoration événementiel • Boutique

#### **14. For juridique et droit applicable**

14.1. Toute convention et autres relations juridiques entre les parties soumises à ces Conditions Générales dépendent de la loi suisse, à l'exclusion de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente de marchandises internationaux (CVIM) et d'autres conventions internationales.

14.2. Tout litige résultant de contrats ou autres relations juridiques entre les parties soumises à ces Conditions Générales, sera réglé au for juridique qui se trouve au siège de "DecoRoch.ch". Toutefois, "DecoRoch.ch" se réserve le droit de choisir de poursuivre son client au siège principal ou au domicile de celui-ci.

#### **15. Copyright**

15.1. La production des illustrations et photos de nos supports publicitaires demande de grands investissements. Par conséquent, les droits de reproduction et de diffusion nous sont réservés ainsi qu'à nos entreprises-partenaires. Toute utilisation abusive peut être poursuivie en justice.